



Commune de St-Sulpice

Rue du Centre 47 - Case Postale
1025 St-Sulpice - Tél. 021 694 33 50
info@st-sulpice.ch - www.st-sulpice.ch

Fonds communal pour l'efficacité énergétique,
les énergies renouvelables et le développement durable

Demande de subventions mobilité

Vélos mécaniques, vélos électriques, motocycles électriques (une demande nominative tous les 5 ans)

À remplir en lettres capitales

Requérant (utilisateur)

Société :

Nom/Prénom :

Rue et n° :

NPA/Lieu :

Tél. :

E-mail :

Versement de l'aide financière à

Titulaire
du compte :

Nom de la
banque ou CCP :

N° compte
/IBAN :

Type de demande de subvention

Vélo mécanique

Prix d'achat :

Vélo électrique

Motocycle électrique

Calcul de la subvention communale

Vélos mécaniques : 30% du coût, max. CHF 300.-

Vélos électriques : 20% du coût, max. CHF 400.-

Motocycles électriques : 20% du coût, max. CHF 750.-

*Les trottinettes électriques sont exclues.

Conditions d'octroi

- Être domicilié à St-Sulpice.
- Faire la demande au plus tard 90 jours à partir de l'achat.
- Avoir effectué l'achat dans le canton de Vaud.
- S'engager ne pas revendre son vélo/motocycle électrique durant deux ans après son acquisition.

Procédure

La demande doit être effectuée au moyen du présent formulaire.

Les dossiers incomplets, non signés ou non datés seront renvoyés à l'expéditeur.

Les demandes et documents sont adressés au Délégué au développement durable, Rue du Centre 47, 1025 St-Sulpice ou par mail à developpement.durable@st-sulpice.ch

Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre le délégué au 021 694 33 54.



Commune de
St-Sulpice

Rue du Centre 47 - Case Postale
1025 St-Sulpice - Tél. 021 694 33 50
info@st-sulpice.ch - www.st-sulpice.ch

Documents à fournir

- Copie de la facture
- Preuve de paiement (quittance d'achat ou extrait de compte bancaire)
- Copie de la carte bancaire, d'un bulletin de versement ou de la relation bancaire sur lesquels figure l'IBAN
- Pour le motorcycle électrique, copie de la carte grise.

Le/la soussigné-e confirme l'exactitude des indications transmises ci-dessus, a pris connaissance du règlement communal et des dispositions du « Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable » et s'engage à fournir tous les documents supplémentaires nécessaires au traitement du dossier.

Le/la soussigné-e s'engage à ne pas revendre le vélo/motocycle électrique avant un délai de 2 ans après son acquisition. En cas de non-respect, il/elle s'engage à restituer à la commune de St-Sulpice l'intégralité de la subvention perçue.

Le/la soussigné-e consent à ce que les données suivantes du formulaire : Nom / Prénom / E-mail soient utilisées par la Commune de St-Sulpice afin de communiquer des informations concernant l'évolution du développement durable dans la Commune.

Lieu et date :

Signature :